

celle que le gouvernement fédéral permet à ses propres organismes.

Dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, il n'est pas injuste de demander de l'aide à ceux à qui nous donnons cet argent. Une grande partie du budget fédéral, 34 milliards de dollars, est affectée à ces subventions. Ce n'est pas déraisonnable de dire que tout le monde devra faire sa part.

Je ne me rappelle aucune mesure d'austérité proposée dans cette chambre que l'opposition aimait ou approuvait. Je ne me souviens pas qu'un seul sénateur de l'opposition ait dit: «Nous traversons une époque difficile. Nous savons que ces mesures d'austérité n'ont pas d'autre but que de réduire les pressions exercées par le déficit et de diminuer le coût des intérêts payés par le gouvernement du Canada. Il est inutile de s'opposer à toutes les mesures qui nous sont soumises sous prétexte que quelqu'un en souffrira ou obtiendra un peu moins qu'il n'obtiendrait autrement, même si les fonds qu'il reçoit continuent d'augmenter, peu importe ce que nous faisons ici.» Les fonds continuent d'augmenter, mais l'opposition ne peut approuver aucune des mesures d'austérité proposées par le gouvernement. Étant donné son attitude, c'était prévisible.

Le sénateur Frith: Quel que soit le parti dans l'opposition!

Le sénateur Roblin: Disons, mais je doute que mon honorable collègue voudrait qu'on lui fasse cette réputation car je le connais trop bien pour cela. Il ne voudrait certes pas que l'histoire dise de lui qu'il s'est opposé systématiquement à toute mesure d'austérité du gouvernement sous prétexte que certains pourraient en souffrir ou n'obtiendraient pas autant qu'ils auraient obtenu autrement . . .

Le sénateur Frith: Je ne l'ai pas fait!

Le sénateur Stanbury: C'est toujours les pauvres qui paient!

Le sénateur Roblin: . . . même s'ils continuaient à obtenir plus d'argent.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Le mot modération n'est pourtant pas un mot obscène, mais c'est comme s'il l'était aux yeux des gens de l'opposition. Ils n'aiment pas ce mot. Ils n'en veulent pas malgré ce qu'il signifie vraiment.

Le sénateur Stanbury: C'est toujours les pauvres qui paient!

Le sénateur Roblin: Je me sens magnanime aujourd'hui et je vais donc les excuser. Je comprends leur situation. Ils forment l'opposition et ils ne peuvent pas dire que le gouvernement fait bien. Mais au Sénat . . .

Le sénateur Frith: Nous voulons parler, nous aussi, au nom de ceux qui sont victimes de ces mesures.

Le sénateur Roblin: . . . l'institution politique qui pourrait avoir une notion plus juste de ses responsabilités, je trouve malheureux de voir que personne ne soit en faveur de la modération.

Le sénateur Frith: Il s'en trouverait si cela était de la modération.

Le sénateur Roblin: J'estime que certains d'entre nous ne prennent pas leurs responsabilités aussi sérieusement qu'ils le devraient.

Je ne trouve rien à redire à ce que les gens s'opposent aux mesures gouvernementales, mais il faut reconnaître qu'il y a

certaines domaines où nous devons oublier nos différences et dire «Pour le bien du pays nous devons faire quelque chose.» C'est l'un de ces domaines où, pour le bien du pays, nous devons faire quelque chose.

Mon motif de plainte, si j'en ai un, est que le gouvernement ne fait pas assez ce genre de chose. Je peux penser à des domaines où on pourrait réduire un peu les dépenses sans se donner trop de mal. Mais il faut en conclure qu'il y a certains secteurs, certains moments et certaines questions pour lesquels nous au Sénat, si on ne le fait nulle part ailleurs dans notre pays, devons mettre de côté nos instincts politiques naturels et penser au bien de notre pays.

C'est mon sermon pour aujourd'hui. C'est à peu près tout ce que je peux dire à ce sujet. Mais je remercie vraiment mon collègue D'avoir convenu que le projet de loi devrait aller au comité. C'est une bonne idée.

Je reconnais qu'un procès a déjà été intenté en l'occurrence; j'en ai parlé au Sénat l'autre jour.

Le sénateur Frith: Ce n'est plus un procès, mais bien une décision du tribunal.

Le sénateur Roblin: Donnez-moi le temps, et j'y viendrai.

Le gouvernement a perdu au premier tour. Le deuxième s'en vient et à ma connaissance, il pourrait bien perdre à nouveau, mais on ne sait jamais. Il convient parfaitement que nous continuions de nous pencher sur cette question. En fait—si vous me permettez cette audace—nous pourrions adopter le projet de loi, car il est déjà arrivé qu'on adopte des projets de loi dans ces circonstances ou que des projets de loi fassent l'objet d'un litige, même si le Parlement les a déjà adoptés. Je pourrais vous faire part de un ou deux exemples au besoin, mais je n'ennuierai pas le Sénat avec cela aujourd'hui.

Je ne vois rien d'étrange à ce que cette mesure soit renvoyée au comité, même si je remercie mon honorable collègue qui, après tout, a le poids du nombre pour lui, d'avoir accepté que nous le fassions. Selon moi, le comité peut l'étudier rapidement.

(La motion est adoptée avec dissidence, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Doody, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.)

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-77, Loi modifiant la Loi sur l'immigration, soit lu pour la deuxième fois.

—Honorables sénateurs, ce projet de loi dont nous sommes saisis vise à modifier le paragraphe 119(3) de la Loi sur l'immigration. Il est sans détour. Il entend fournir au gouvernement de nouveaux moyens d'aider les réfugiés et les immigrants qui ont besoin d'aide pour s'installer au Canada.